

1^{er} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mercredi 30 janvier 2013 – Centre de culture et de sport à Courfaivre à 19h30

- Président : M. Michel SANER, doyen d'âge, puis remplacé par M. Jean-Luc PORTMANN, Président.
- Secrétaire : M. Gérard KRAFT, Secrétaire du Conseil général.
- Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Créatin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Bruno Grossmann, M. Guy Meier et M. Gérard Ruch. M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.
- Excusé : M. Georges Migy, conseiller communal.
- Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre du 10 janvier 2013, par publication dans le Journal Officiel N° 2 du 16 janvier 2013, ainsi que par affichage public.

1. Salutations du doyen d'âge M. Michel Saner : c'est à M. Michel Saner, né le 26 octobre 1952, qu'échoit l'honneur de présider cette première séance des Autorités législatives de Haute-Sorne. Il salue l'assemblée et donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Salutations du Doyen d'âge M. Michel Saner.
2. Appel.
3. Promesse solennelle.
4. Désignation par le Doyen d'âge de deux scrutateurs provisoires.
5. Constitution du bureau :
 - a) Président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) 1^{er} scrutateur
 - e) 2^{ème} scrutateur
6. Procès-verbal du Conseil général du 4 décembre 2012.
7. Communications.
8. Questions orales.
9. Discuter et décider de la manière dont les dicastères et commissions seront formés lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. le Doyen d'âge s'adresse ensuite à l'assemblée dans les termes suivants :

En guise d'introduction à cette séance inaugurale de la première législature de la commune de Haute-Sorne, il m'incombe en tant que doyen de vous dire quelques mots. C'est avec plaisir que je m'acquitterai de cette mission.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes appelés à vivre ensemble, en ce mercredi 30 janvier 2013, une grande soirée de l'histoire de notre région. Cette date marque la réalisation du souhait d'une majorité de nos citoyennes et de nos citoyens à unir leur destin pour le meilleur et pour le pire dans un vrai mariage de raison, avec un vrai nom d'alliance et sous le régime de la communauté des biens. Jusqu'ici nos communautés villageoises s'étaient contentées d'une espèce de concubinage sous la forme d'une collaboration intercommunale à géométrie variable.

A partir de ce début d'année, le destin de notre région a pris un cours nouveau.

Il faut dès lors rendre hommage à toutes celles et à ceux qui, depuis quelques bonnes années déjà ont milité, bien souvent seuls contre tous, pour faire passer l'idée que nos communes devaient fusionner pour retrouver leur pouvoir, vivifier la démocratie de proximité ô combien nécessaire pourtant en cette époque de déracinement et de globalisation et constituer un meilleur contrepoids face au canton qui récupère les pouvoirs et le travail. Ce ne sont pourtant pas les compétences des communes qu'il faut réduire mais leur nombre.

Mais qu'il me soit permis en ce moment historique, de jeter un bref regard sur notre passé récent et notamment les diverses étapes et raisons qui ont conduit à cette heureuse conclusion.

A l'origine, nous étions en 2002, tout le monde et la presse en particulier, a souligné le caractère novateur de la démarche entreprise par le canton pour favoriser le développement d'une collaboration intercommunale lorsqu'il a retenu le concept du découpage du territoire jurassien en 11 « Microrégion » et en choisissant celle de la Haute-Sorne pour lancer un projet expérimental. Constituée en 2003, la Microrégion s'est dotée en 2005 d'une charte pilotée par le Service de l'aménagement du territoire et pondue par un bureau lausannois spécialisé. Cette dernière ne s'est préoccupée du problème que sous l'angle de l'aménagement et du développement. Faute d'une réflexion sur le cadre juridique, des compétences financières et surtout de l'accompagnement du Service de l'Etat, le processus s'est rapidement trouvé dans l'impasse.

C'est alors que l'on a songé dans un premier temps à la solution qui elle n'est surtout pas novatrice, du recours à la constitution d'un syndicat intercommunal qui a notamment permis la création d'une tâche prioritaire à savoir d'une zone d'activités la ZAM.

Envisagée en 2007 la constitution d'un syndicat intercommunal à tâches multiples a été abandonnée en 2008 au profit de l'étude d'un avant-projet de convention de fusion qui sous l'égide d'un comité ad hoc mis en place en 2009 s'est employé avec diligence et détermination à son élaboration puis à sa présentation aux autorités et instances concernées de même qu'aux partis politiques et à la population dans chacune des communes.

Rédigé en 2011, le projet définitif put être soumis en votation populaire le 5 février 2012. Par un acte de sagesse politique, les Corps électoraux de 5 des 7 communes acceptaient la création d'une commune unique.

En ma qualité de doyen du nouveau législatif communal de Haute-Sorne, je tiens à exprimer ma plus vive gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré durant tant d'années que ce soit dans le cadre des organes de la Microrégion puis du comité de fusion et de ses groupes de travail pour l'aboutissement de ce projet régional avec clairvoyance, intelligence, pugnacité et dévouement.

Cela dit, tournons-nous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général vers la tâche qui nous incombe à savoir d'être la cheville ouvrière de la nouvelle commune.

Que la joie du mariage ne fasse pas oublier son sens et sa justification. Une commune fusionnée n'est pas simplement un supermarché qui délivre des prestations mais elle a aussi un objectif de société.

Il nous appartient dès aujourd'hui de mettre sur pied et de faire fonctionner une nouvelle et grande commune plus forte et mieux armée que nous l'étions précédemment dans le cadre de nos cinq identités villageoises. Nos concitoyennes et concitoyens qui nous ont chargé de cet honneur et de cette tâche attendent beaucoup de nous. Nous devons répondre à leurs espérances. Les communes jurassiennes qui n'ont pas encore

franchi ce pas suivront nos travaux d'un œil critique et surtout du fait qu'il s'agit à ce jour de la plus importante fusion qui se soit concrétisée sur le plan cantonal.

Que l'homme et non l'Etat soit placé au centre de nos préoccupations avec comme souci premier la protection et de la défense des plus faibles.

Que la vie politique soit proche des gens, de leurs réalités et de leurs préoccupations

Je vous invite à regarder l'avenir de notre nouvelle et grande cité avec confiance. Avec une paysannerie attachée à sa terre, une population industrielle et laborieuse, une jeunesse bien formée, un cadre de vie et un environnement remarquablement préservés, comment douter du futur.

Une page d'histoire de notre région centrale au coeur du pays jurassien s'est tournée en février dernier. Sur une nouvelle toute blanche encore la commune de Haute-Sorne a commencé d'écrire son histoire. J'ai la ferme conviction qu'ensemble nous allons construire une cité prospère où il fera bon vivre. C'est mon souhait le plus sincère.

Vive la commune de Haute-Sorne !

2. Appel

M. Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal. Les 33 membres du Conseil général sont présents.

3. Promesse solennelle

M. le Doyen d'âge donne la parole à M. le Ministre Michel Thentz, qui s'adresse à l'assemblée en ces termes :

Nous vivons un moment historique, le discours de M. Saner cadre bien avec la nouvelle commune. Il apporte les salutations du Gouvernement. M. Thentz remercie les membres du Conseil général et les suppléants pour leur engagement. Il espère que les élus auront du plaisir dans leur mandat et qu'ils auront des projets. M. Thentz communique que le Service des communes a finalisé un programme de formation à l'intention des élus et élus. Il est utile et pertinent de mettre une série de cours en place pour donner quelques outils. 5 soirées seront organisées à partir du mois de mars. Etat des lieux des relations entre Etat et les communes.

M. le Ministre Michel Thentz donne lecture de la promesse solennelle : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge.» A l'appel de leur nom, les conseillers généraux suivants répondent par « Je le promets » : M. Claude Beuchat, conseiller général suppléant ; M. Kevin Challet, conseiller général ; M. David Comte, conseiller général ; Mme Anaïs Dubail, conseillère générale suppléante ; M. Hubert Fleury, conseiller général suppléant ; Mme Céline Grellier, conseillère générale ; M. Daniel Joray, conseiller général ; M. Damien Lachat, conseiller général ; Mme Yvonne Lucchina, conseillère générale ; Mme Véronique Meier, conseillère générale, M. Raphaël Messerli, conseiller général suppléant ; M. Erwin Noirat, conseiller général suppléant ; Mme Hannah Osborne Baume, conseillère générale suppléante ; Mme Christine Römer, conseillère générale suppléante ; M. Michel Saner, conseiller général ; Mme Christina Stegmüller, conseillère générale ; M. Vincent Voyame, conseiller général ; Mme Catherine Wolfer, conseillère générale ; M. Eric Zuber, conseiller général.

M. Gérald Membrez, conseiller général suppléant et M. Jean Viatte, conseiller général suppléant, sont excusés et participeront à une prochaine séance de promesse solennelle.

4. Désignation par le Doyen d'âge de deux scrutateurs provisoires

Il incombe au Doyen d'âge de désigner deux scrutateurs provisoires qu'il choisit selon une tradition bien établie, soit les deux plus jeunes conseillers présents dans l'assemblée. Kevin Challet et David Comte sont nommés scrutateurs provisoires et rejoignent la table présidentielle.

5. Constitution du bureau

a) Président

Mme Nicole Lachat, au nom du groupe PCSI propose à la présidence Jean-Luc Portmann, né en 1956. Jean-Luc Portmann réside à Glovelier et a assumé la présidence du comité de fusion.

M. Eric Dobler, au nom du groupe PDC, propose Denis Jeannerat, né en 1959.

Avant de passer au vote, les deux candidats sont priés de quitter la salle.

Il est procédé au vote par levé-assis. Jean-Luc Portmann recueille 18 voix. Denis Jeannerat obtient 13.

Est élu M. Jean-Luc Portmann.

Avant de désigner les autres membres du bureau du Conseil général, le nouveau président Jean-Luc Portmann s'adresse à l'assemblée en les termes suivants :

Je tiens tout d'abord à remercier les personnes qui, par leur vote, ont décidé de me faire confiance en m'envoyant sur l'estrade de premier président du conseil général de la commune mixte de Haute-Sorne.

Je me suis beaucoup investi pour créer cette nouvelle commune et je suis très heureux de me retrouver dans le rôle de premier citoyen de Haute-Sorne après avoir été souvent le négociateur, le diplomate, le porte-parole, le motivateur, l'entraîneur, peut-être parfois l'empêcheur de tourner en rond et à certaines occasions le portefaix du projet de fusion.

La nouvelle commune est sur les rails. Il faut maintenant faire démarrer le train. Cela, amènera une charge de travail importante au Conseil général.

Je nous invite donc à prendre notre tâche de conseiller et conseillère général-e de Haute-Sorne avec beaucoup de courage. Oui ! il en faudra du courage et de l'abnégation pour que notre nouvelle commune fonctionne à satisfaction. Si nous établissons un petit inventaire des dossiers qui pourraient être urgents, il y en a déjà un beau paquet. Je cite dans le désordre : le budget, le statut du personnel communal, le règlement d'organisation, le règlement du conseil général, l'harmonisation des taxes communales et j'en passe.

Chacune et chacun devra donc mettre toute son énergie pour qu'à fin 2013, les principaux dossiers aient franchi la rampe du conseil général. Cela nécessitera certainement plus d'une dizaine de séance pour cette année, mais le bureau vous en reparlera.

Au surplus, comme seule fusion digne de ce nom, le Jura entier nous observe et nous attend au coin du bois. Nous devons absolument réussir notre examen de mise en place de Haute-Sorne.

Heureusement, toute cette tâche n'est pas exclusivement sur nos épaules. Elle l'est d'ailleurs davantage sur celles du conseil communal qui devra également s'investir sans compter, pour nous présenter dans les délais des dossiers en ordre. Sans vouloir mettre la pression sur notre exécutif, il est nécessaire d'affirmer que le Conseil général attend rapidement des dossiers de qualité pour nos prochaines séances.

J'ai participé comme président du comité de fusion à quelques séances du conseil général de Bassecourt-Berlincourt. J'ai été étonné de voir à quel point il était politisé. Donc, si j'avais un seul vœu à exprimer pour ma première prise de parole ce serait que le conseil général de Haute-Sorne mette en avant les intérêts de notre nouvelle commune mixte de Haute-Sorne et de sa population et mette de côté les intérêts partisans. Travaillons main dans la main pour réussir notre construction !

Je vais conclure par un clin d'œil particulier :

- à mes parents d'abord, dont mon père était jusqu'au 31 décembre dernier, conseiller général à Bassecourt,
- à mon épouse Christiane surtout, qui a toujours été compréhensive par rapport à mon investissement dans le domaine public,
- à mes 3 enfants, à leurs épouses et à mes bientôt 4 petits-enfants.

Finalement, c'est pour mes petits-enfants en particulier, mais pour la jeunesse de notre région en général que nous devons réussir ce pari. C'est pour les générations futures que nous allons travailler à la construction de notre belle commune pour qu'il y fasse bon vivre.

Vive Haute-Sorne !

b) 1^{er} vice-président

Eric Dobler, au nom du groupe PDC, propose Denis Jeannerat. Aucune autre candidature n'est annoncée. Denis Jeannerat est élu par applaudissements.

c) 2^{ème} vice-président

Patrick Ballaman, au nom du groupe parti socialiste, propose Catherine Wolfer. Aucune autre candidature n'est annoncée. Catherine Wolfer est élue par applaudissements.

d) 1^{er} scrutateur

Denis Jeannerat propose Olivier Boillat. Aucune autre candidature n'est annoncée. Olivier Boillat est élu par applaudissements.

e) 2^{ème} scrutateur

Nicole Lachat, au nom du groupe PCSI, propose Jean-Michel Jobin. Aucune autre candidature n'est annoncée. Jean-Michel Jobin est élu par applaudissements.

6. Procès-verbal du Conseil général du 4 décembre 2012

Denis Jeannerat relève que ce point a surpris. Il rappelle que les cinq communes fusionnées avaient leur propre pouvoir législatif. De l'avis de son groupe, cela n'a pas de sens de présenter uniquement le dernier procès-verbal du Conseil général de Bassecourt, car on ne présente pas les procès-verbaux des assemblées communales des quatre autres communes.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat répond que le Conseil communal a proposé de présenter ce procès-verbal. Le maire propose d'accepter les derniers procès-verbaux des quatre autres assemblées communales (Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier) lors du prochain Conseil général.

Décision est prise de présenter les derniers procès-verbaux du Conseil général de Bassecourt, ainsi que les procès-verbaux des dernières assemblées communales de Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier.

7. Communications

M. le Maire Jean-Bernard Vallat s'adresse à l'assemblée en les termes suivants :

« En premier lieu, j'aimerais d'abord, si ce n'est pas déjà fait, vous féliciter pour votre élection au premier Conseil Général de Haute-Sorne. Votre engagement et votre disponibilité vous honorent et vous place au premier plan de la construction de votre nouvelle commune. Un législatif est la base de départ et le poumon central dans toutes démocraties.

C'est avec plaisir et une certaine émotion que j'entame auprès de vous ce mandat qui nous a été confié par le peuple lors des dernières élections. Un mandat un peu spécial puisque nous avons la lourde tâche de mettre en place et développer une nouvelle commune née de la fusion de 5 villages.

Le Conseil général qui en sera la cheville ouvrière devra s'investir et beaucoup de travail lui sera demandé.

- La nomination des représentants des dicastères et des commissions communales tout d'abord et en urgence pour que ça puisse fonctionner rapidement.
- L'adaptation et la modification des divers règlements et émoluments qui seront déterminants pour l'harmonisation de nos diverses entités.
- Un Conseil général qui devra adopter un esprit d'ouverture pour que tous ses membres s'y sentent à l'aise et tirent à la même corde pour servir au mieux les intérêts de la nouvelle commune.

J'espère ici que chaque personne y trouvera sa place et contribuera avec ses idées et son dynamisme au bon fonctionnement de cette institution.

Nous devons établir avec le Conseil Communal :

- Un programme de législation pour les 5 prochaines années.
- Un plan financier extrêmement rigoureux mais n'excluant pas des investissements à valeurs ajoutées.
- Un programme d'investissement fixant les priorités et les échéances.

Une de mes premières préoccupations a été et sera de faire l'unité au sein des diverses institutions, au sein de notre administration, de notre service technique et de voirie, de notre école en général et de toute la population.

Je serai à l'écoute et prêt à m'investir pour que toute personne puisse s'assurer un bien-être et une vie agréable dans ce coin de pays. Ceci bien-sûr, avec l'aide précieuse et le soutien de mes collègues du Conseil communal et vous les membres du Conseil général.

Nous avons et nous devons trouver des solutions qui nous donnent les atouts nécessaires pour être performant dans une région bien située au cœur du Jura et au centre d'une vaste région en plein développement.

Mes vœux pour le Conseil Général sont :

- La création et la représentation de dicastères et de commissions dans le respect de la population des 5 villages et en tenant compte toujours ou dans la mesure du possible des minorités.
- Des débats constructifs fructueux et intenses pour trouver les meilleures solutions et atteindre ensemble, les buts fixés pour ces 5 prochaines années.
- De la tolérance, du respect et une ambiance conviviale, même si les idées sont et doivent être parfois opposées.

Je vous fais confiance et je suis certain que tout va se passer le mieux du monde et que ce Conseil Général sera acquis et uni à la cause de la construction de notre commune.

Nous allons aussi demander de l'aide au Canton et à son service des communes. Je suis persuadé qu'ils nous épauleront et nous guideront aussi souvent que nous en aurons besoin.

Je vous donne rendez-vous, vous les élus du Conseil Général tout au long de l'année pour démarrer et vivre une expérience qui sera, à n'en pas douter, une page importante dans la vie de notre belle et agréable région jurassienne.

Pour terminer j'aimerais, puisque nous sommes encore en janvier, vous présenter tous mes vœux de bien-être, de bonheur et de santé pour l'année 2013. »

Il excuse Georges Migy, en vacances de ski.

M. Vallat fait part des travaux entrepris pour la mise en place de l'administration et le service de la voirie. Il remercie les employés, à pied d'œuvre dès le 3 janvier 2013. Il espère que tout se passera bien.

La salle à l'espace Sétag au 1^{er} étage de l'administration communale à Bassecourt ne peut plus accueillir le conseil général. Il a donc été décidé de tourner dans les cinq villages. La première séance du Conseil général se déroule donc à Courfaivre. Il remercie les voyers qui mettent à disposition les salles pour les séances. Le maire indique que la décision finale de l'organisation des séances appartiendra au Conseil général qui pourra toujours changer.

M. Jean-Bernard Vallat relève que la commission des finances fonctionne déjà. La préparation du budget est importante, un budget qui sera lu et relu. La décision de déjà lancer cette commission a été prise avec l'accord du service des communes. Font partie de cette commission : Etienne Dobler, conseiller communal, Jean-Bernard Vallat, maire, ainsi que Cristina Stegmüller, d'Undervelier, Jean-François Bertholet, de Courfaivre et Gérard Crétin de Soulce. Elle peut être élue par le Conseil général ou modifiée.

8. Questions orales

Olivier Boillat indique que les travaux de la Gare à Glovelier sont en cours. Il souhaite la mise sur pied d'une petite manifestation pour marquer la fin des travaux.

Nicole Eggenschwiler répond que le dossier est encore entre les mains de Georges Migy. Nicole Eggenschwiler prend note de la demande de M. Olivier Boillat. Elle va regarder avec la Conseil communal pour l'organisation d'une manifestation marquant la fin des travaux, avec la participation des entreprises et artisans.

Olivier Boillat est satisfait.

9. Discuter et décider de la manière dont les dicastères et commissions seront formés lors de la prochaine séance du Conseil général.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jean-Luc Portmann donne la parole au représentant du Conseil communal, M. le Maire Jean-Bernard Vallat.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat communique que ce point est à l'ordre du jour, car nous devons nommer rapidement les commissions. Nous devons revoir le règlement d'organisation. Il fait la suggestion que les partis politiques désignent des membres de chaque village pour être représentés au mieux dans les commissions.

Raphaël Schneider précise que seules les commissions bourgeoises continueront de fonctionner dans les villages.

Jean-Luc Portmann fait référence à l'article 8 de la convention de fusion. Il cite l'article 42, alinéa 2, du règlement d'organisation qui stipule que « le Conseil général veille à assuer au sein des commissions une juste représentation des composantes de la population. »

Eric Dobler estime qu'en passant de 5 à 7 membres, chaque groupe pourrait être représenté dans les commissions.

Jean-Luc Portmann pense que nous n'avons pas la marge de manœuvre d'augmenter le nombre de membres.

Pour Jean-Bernard Vallat l'idée est louable, mais il précise que tant que le règlement de Bassecourt est en vigueur, nous ne pouvons rien modifier. Il demande à ce que les partis minoritaires participent aux commissions avec voix consultative.

Eric Dobler est d'avis que nous pouvons accepter temporairement.

Il est pris l'option de constituer des commissions à 5 membres.

Nicole Lachat ajoute qu'elle tient à ouvrir la participation dans les commissions à toute personne, même sans appartenance politique.

Gérard Ruch rappelle qu'il n'y a pas de nombre pour les nouvelles commissions.

Raphaël Schneider rappelle que le règlement d'organisation est en transition. Les nouvelles commissions seront des commissions spéciales.

Si on doit créer des commissions spéciales, Jean-Bernard Vallat forme le vœu qu'elles soient constituées de 7 membres.

Jean-Luc Portmann présente trois points à passer au vote. L'application du règlement de Bassecourt, les commissions vont s'ouvrir avec voix consultative, constitution de commissions spéciales par rapport aux nouveaux dicastères.

Au vote, les trois points sont acceptés à la majorité évidente.

Constatant que l'ordre du jour a été passé en revue, M. le Président remercie Michel Saner le Doyen chacune et chacun et lève la séance.

Il est 21h00.

Courfaivre, le 30 janvier 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président **Le Secrétaire**

Jean-Luc Portmann

Gérald Kraft

Distribution : 53 exemplaires
 33 conseillers généraux
 19 suppléants
 1 M. le Maire Jean-Bernard Vallat
 8 Conseil communal